

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE
PIERRE DE BRESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**
portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Travaux branchement réseau d'eau - Rue des Sabotiers - Ets JOLY
A compter du 20 Mars 2017

Le Maire de la Commune de PIERRE DE BRESSE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les articles L2211.1, L2212.1, L2212.2 et L2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant que les travaux de branchement au réseau d'eau de la Sté JOLY et Fils sise Route de Chalon et rue des sabotiers, effectués par l'entreprise SAUR TLE SBPB de Chalon sur Saône - 71, nécessitent de réglementer le stationnement et la circulation, Rue des Sabotiers, à compter du 20 Mars 2017 ;

ARRETE

Article 1 : Rue des Sabotiers, pendant la durée et sur l'emprise du chantier précité, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits.

Article 2 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, la circulation sur la Rue du Sabotiers sera autorisée pour les riverains, les véhicules des médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 3 : La rue des sabotiers n'étant pas un axe majeur de circulation, aucun itinéraire de déviation ne sera mis en place.

Article 4 : La signalisation règlementaire correspondante sera mise en place et entretenue par l'entreprise SAUR TLE SBPB de Chalon sur Saône, chargée de réaliser les travaux ;

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PIERRE DE BRESSE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise SAUR TLE SBPB de Chalon sur Saône et affiché.

Fait à PIERRE DE BRESSE, le 14 Mars 2017

**Le Maire,
Claudette JAILLET**